



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 16/07/2025

Reçu en préfecture le 16/07/2025

Publié le 16/07/2025

ID : 083-218300036-20250715-DCM2025_064-DE



Délibération N°2025-064

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze juillet, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Carmen FERNAGUT et Fabien MICHEL.

Excusé : Christian CHILLI représenté par Hugues MARTIN

Absentes : Aude ABIME, Virginie MICHEL et Claire CANDELA.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Julie LUCCIONI.

Nombre de membres en exercice : 13 Nombre de membres présents : 9 Nombre de Suffrages exprimés : 10
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECOLE COMMUNALE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR - ANNEE 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de rénovation de l'école doivent être réalisés dans les trois salles de classe, le dortoir, le bureau de la direction et les sanitaires.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ensemble des travaux prévus sont estimés à un montant de 29 000€ HT soit 34 800€ TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention d'un montant de 20 000€ auprès du Conseil Départemental du Var pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE des travaux de rénovation de l'école communale pour un montant estimatif de 29 000€ HT soit 34 800€ TTC,

SOLLICITE une subvention d'un montant de 20 000€ auprès du Conseil Départemental du Var pour l'année 2025,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,

PRECISE que les crédits seront inscrits en décision modificative n°1 du budget de la commune exercice 2025.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire : Hugues MARTIN

